Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 040-214001331-20261109-DECISION28_2026-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LABENNE
NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tel. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

Décision du Maire n° 28/2026

OBJET : Précision de la nature d'investissement de la subvention versée à la résidence autonomie

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 (21°) et L. 2122-23.
- **Vu** le Budget Principal de la Commune voté par l'assemblée délibérante pour l'exercice 2026.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 portant attribution des subventions de l'exercice, octroyant une somme de 250 000 € à la résidence autonomie.
- **Considérant** qu'une erreur matérielle de rédaction a été commise dans le libellé de ladite délibération, la formulation ayant omis de spécifier la nature comptable exacte de cette aide (section d'investissement).

DECIDE

ARTICLE 1 : De préciser que la subvention d'un montant de **250 000 €** octroyée à la résidence autonomie par délibération du 29 avril 2026 est **une subvention d'investissement**.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Public (Trésorerie) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera :

- Transmise au représentant de l'État (Préfecture/Sous-préfecture) pour le contrôle de légalité.
- Notifiée au Comptable Public pour exécution comptable.
- Portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Labenne, le 9 novembre 2026

MAIRIE DE LABENNE (Landes)